



Mariage avec visa touristique

Par **cici**, le **29/04/2012** à **12:39**

Bonjour,

Je suis française, je souhaite me marier avec mon fiancé tunisien en France sous son visa touristique. La question que je me pose c'est le visa touriste dure maximum 3 mois, il compte reprendre ses études ici, à la suite du mariage ça lui donne le droit de demander un visa long séjour. Mais j'ai vu que pour demander un visa long séjour il fallait être sur le sol français depuis 6 mois ...Alors comment faire là ? Il y a un battement de 3 mois ? Il est obligé de rentrer en Tunisie et attendre ou y-a t'il une autre solution ? Il souhaite reprendre ses études, donc s'il recommence sa nouvelle année il ne pourra pas rentrer en Tunisie pour attendre.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cindy